

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL278 (Rect)

présenté par
M. Popelin, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 7

À l'intitulé du chapitre III, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« contre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.